



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO

Absent excusé : Franck FERRANTE

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.07.08 21

OBJET : Suppression d'emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la suppression des emplois suivants suite notamment aux avis des Commissions Administratives Paritaires (CAP) réunies le 14 mai 2013 pour la catégorie A, le 16 avril 2013 pour la catégorie B et le 18 avril 2013 pour la catégorie C.

Catégorie B :

<i>Suppression d'un poste de</i>	<i>Date d'effet</i>
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/06/2013
Animateur à temps complet	07/12/2013
Animateur à temps complet	16/01/2013
Animateur à temps complet	01/07/2013
Animateur à temps complet	28/01/2013
Animateur à temps complet	01/07/2013

Catégorie C :

<i>Suppression d'un poste de</i>	<i>Date d'effet</i>
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (31.5h)	01/01/2013
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/01/2013
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (28h)	01/01/2013
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	10/02/2013
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/01/2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la suppression de ces emplois.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 JUIL. 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.